



Montreuil, le 17 janvier 2011

LETTRE OUVERTE AUX USAGERS

Les psychologues vous alertent.

Un Décret ministériel de mai 2010 remet en question notre compétence à pratiquer les psychothérapies. Nous en avons appris les bases et les indications dans notre formation initiale et nous les mettons en oeuvre depuis longtemps grâce à une formation continue et personnelle. Jusqu'à ce jour, nous pouvions bénéficier d'un temps de Formation Information Recherche pour suivre ces formations. Une Circulaire ministérielle restreint désormais ce dispositif pour les psychologues sous contrat. 50 % d'entre nous travaillent sous un statut précaire, la plupart du temps les plus jeunes dans la profession.

Les psychothérapies sont des suivis psychologiques réguliers que nous engageons avec vous ou vos proches pour vous permettre de retrouver un mieux être.

Seuls les psychiatres seront d'emblée habilités à porter le titre de Psychothérapeute, alors que les psychologues sont les professionnels les mieux formés en psychopathologie (étude des mécanismes ou perturbations psychiques dans les maladies mentales).

Travailler sous un statut précaire, c'est de fait être mis en difficulté pour assurer la continuité des suivis psychologiques personnels, mais aussi de l'accompagnement professionnel des équipes soignantes (médecins, infirmières, aides-soignantes...). Plusieurs d'entre nous ont dû y mettre fin prématurément.

Vous n'aurez donc pas accès à la même qualité de soins suivant la personne à laquelle vous vous adresserez.

Comme nos collègues médecins, infirmiers et autres professionnels, **nous ne sommes pas assez nombreux** pour être en capacité de vous recevoir dans des délais raisonnables et vous assurer des soins de qualité.

Le Gouvernement réduit les budgets du service public qui ne peut plus embaucher le personnel nécessaire.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez en parler avec nous.

N'hésitez pas à nous contacter à l'UFMICT CGT - Fédération de la santé
et de l'Action Sociale

• Tél. : 01 48 18 20 92 • e-mail : ufmict@sante.cgt.fr • Fax : 01 48 18 29 84